



Ccd sans terme précis avec date minimale

Par **aiacciu**, le **08/10/2009** à **15:14**

Bonjour,rnj'ai embauché un CDD sans terme précis avec une date minimale de 11 mois en vue de répondre à un besoin temporaire de personnel.rnLe salarié embauché s'est mis en maladie une semaine avant l'échéance de ce contrat et l'est toujours et de ce fait nous n'avons pas pu mettre terme à ce contrat.rnAujourd'hui nous souhaiterions rompre ce contrat. Dans quelle mesure cela est t'il possible?rnMerci d'avoir la gentillesse de me répondre

Par **fabienne034**, le **08/10/2009** à **15:40**

Bonjour, rnnil faut mieux attendre qu'il soit rentré de maladie et attendre quelques jours ou semaines !rnnpour tout savoir sur le cddrnhttp://www.fbls.net/cdddroit.htm